

MÉMOIRE

POUR UNE POLITIQUE

DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Soumis au Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport
par
Le Conseil québécois des associations de la FCFDU

Septembre, 2016

Rédigé par Dr. Saôde Savary, Chimiste, Ph.D., présidente du CFUM et Mme. Liette Michaud, M. Éducation, membre de la FCFDU.

Révision initiale

Godelieve DeKoninck.

Révision finale et soumission

Dr. Saôde Savary

Remerciements

Chaleureux remerciements à celles qui ont contribué à la table de discussion:

Le Conseil québécois des associations de la FCFDU

1. Dominique Racanelli, présidente
2. Chitra Chopra, trésorière
3. Debbie Christiansen-Stowe, directrice régionale, associations francophones
4. Jane Cowell Poitras, directrice régionale, associations anglophones
5. Roz Bornstein
6. Caroline Soulie
7. Jane Cowell Poitras

Club des femmes universitaires de Montréal (CFUW)

1. Maya Bergeron- Métivier, présidente
2. Saôde Savary, vice-présidente
3. Donna Jensen, rédactrice du Bulletin
4. Elaine Bander, responsable de programmes

Montreal Lakeshore University Women's Club (MLUWC)

1. Linda Sestock, présidente
2. Patricia DuVal, Liaison avec le FCFDU

Association des Femmes diplômées des universités – Rive-Sud

1. Anne-Lise Dupuis, présidente
2. Jennifer Hanna, vice-présidente
3. Gretchen Cheung, ex-présidente
4. Liette Michaud
5. Linda Magher
6. Edna Ouellette
7. Jennifer Fallon
8. Judith Schurman

Sherbrooke and District University Women's Club

1. Marie Trousdell, présidente
2. Judy Hoops, vice-présidente

Association des Femmes diplômées des universités du Québec (AFDU-Québec)

1. Debbie Christiansen Stowe, Regional Director
2. Godelieve DeKoninck, présidente

Ce mémoire a été soumis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec dans le cadre d'une consultation publique pour définir l'école de demain. Ce document synthétise les trois axes de réflexion proposés par le ministre soit:

1. L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves;
2. Un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite;
3. Des acteurs et des partenaires mobilisés autour de la réussite.

Renseignements généraux sur l'organisme

Organisme (si applicable) :

Le Conseil québécois des associations de la FCFDU

Description
de l'organisme (si applicable) :

Le Conseil est membre de la Fédération Canadienne des Femmes Diplômées des Universités (FCFDU), organisme bénévole, non partisan et autofinancé qui œuvre dans la défense des droits à l'éducation pour les femmes et les filles. Fondée en 1919, la FCFDU regroupe 100 clubs dans toutes les provinces du Canada. La FCFDU jouit d'un statut consultatif particulier auprès du Conseil Économique et Social des Nations Unies (CÉSNU) et fait partie de la Commission sectorielle, Éducation, de la Commission canadienne pour l'UNESCO.

Axe I: L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves

Thème 1- Une intervention dès la petite enfance

Pertinence- Le Conseil québécois des associations de la FCFDU juge pertinent les 5 pistes d'actions proposées par le MELS. Toutefois, nous arguons que l'introduction des mathématiques devrait concorder avec l'étape de développement de l'enfant pour la connaissance logicomathématique de la période opératoire qui débute généralement vers 7 ans selon Piaget. Au contraire, le Conseil suggère d'intégrer l'éducation aux arts afin de favoriser un développement global équilibré de l'élève. Cette intégration des arts pourrait être accompagnée d'une introduction à l'histoire du Québec dans le but de promouvoir très tôt une meilleure compréhension de la société. La combinaison des arts et de l'histoire permettrait une meilleure intégration citoyenne et préviendrait en amont le décrochage scolaire.

Moyens- La mise en œuvre de ces actions pourrait être facilitée par les moyens suivants :

1. Des mécanismes de monitoring pour assurer un apprentissage soutenu du français.
2. Des outils de dépistage précoce pour identifier les enfants en situation de risque d'avancement académique.
3. Des outils de dépistage précoce pour identifier les enfants à risque sur le plan de développement global.
4. L'introduction, dès la maternelle, d'«*heures d'histoires*» qui valoriserait l'histoire des peuples autochtones et celle d'autres groupes ethnoculturelles ou linguistiques de la classe.
5. La prescription d'activités artistiques en relation avec les autres matières académiques.

Autre piste d'action 1- L'accès aux CPE, aux garderies et aux services de garde offrent des bienfaits qui dépassent le cadre scolaire. Ces services appuient la mission de l'école québécoise : d'instruire, de socialiser et de qualifier avant même que l'enfant fréquente la maternelle ou l'école primaire. Ces services devraient permettre des interventions précoces si les parents ou les responsables des services observent des difficultés d'apprentissage ou de comportement. Cette situation devient plus crucial si l'enfant présente des handicaps physiques ou intellectuels. Nous suggérons que le partenariat MELS et MSSS s'avère un enjeu essentiel pour assurer que l'intervention dès la petite enfance s'effectue sans délais. Étant donné que les CPE relèvent du Ministère de la Famille, on ajoute un troisième partenaire avec lequel les parents doivent composer.

Autre piste d'action 2- Les responsables de garderie en milieu familiale sont souvent des allophones dont plusieurs maîtrisent peu la langue française. Les cours offerts à ces responsables ne garantissent pas une formation qui permet d'optimiser l'intégration des

jeunes enfants dans la société québécoise. Le Conseil argue que cette responsabilité ne devrait pas être incombée uniquement aux éducatrices.

Recommandations:

1. Que le MELS introduise les mathématiques à partir de 7 ans et non dès la petite enfance.
2. Que le MELS introduise des «heures d’histoires» dès la petite enfance pour promouvoir une meilleure compréhension de la société québécoise. Que le MELS intègre les arts systématiquement au cursus académique et ceci dès la petite enfance.
3. Que les CPE, garderies et services de garde relèvent uniquement du MELS afin de mieux coordonner les services et interventions précoces. Ceci permettrait une meilleure coordination des services offerts aux enfants et optimiserait l’accès à ces services dans des délais raisonnables.
4. Que les responsables de garderie en milieu familial reçoivent une formation rigoureuse et obligatoire pour supporter l’intégration sociale et linguistique dès la petite enfance.

Thème 1. 2: Une réponse adaptée aux élèves ayant des besoins particuliers

Pertinence- Le Conseil québécois des associations de la FCFDU juge pertinent 5 des 6 pistes d’actions proposées par le MELS. Le Conseil établit mal le lien entre le thème 1.2 et l’action de «*porter une attention particulière à la réussite des garçons*». Il suggère que cette piste d’action soit regroupée au thème 1.3. Le Conseil est préoccupé de la surcharge de travail imposée aux enseignants ainsi que des méthodes d’identification des besoins et de la classification des élèves. Le système d’identification simplifié des élèves en difficulté ne devrait en aucun cas substituer à une évaluation clinique rigoureuse qui conduirait à un diagnostic fiable permettant le développement d’interventions ciblées capables objectivement d’aider l’élève à rencontrer des besoins spécifiques.

Moyens- La mise en œuvre de ces actions pourrait être facilitée par les moyens suivants :

1. La mise sur pied de «*programmes enrichis*» dans toutes les matières afin de soutenir la motivation des élèves plus doués.
2. Augmenter le nombre d’heures de sport et les compétitions sportives inter écoles afin de prévenir le décrochage scolaire.
3. L’implication directe des parents dans l’élaboration, le suivi et l’évaluation des plans d’intervention spécialisés.
4. Le respect strict du quota enseignant/étudiants.

Recommandations:

1. Que le MELS fasse un inventaire des besoins des enseignants qui supportent les élèves ayant des besoins particuliers. Cet inventaire servirait à mieux cibler les investissements en formation continue des enseignants. Il permettrait aussi une distribution plus équilibrée des ressources didactiques entre les écoles.

2. Que le budget pour les formations et pour les spécialistes qui viennent appuyer les enseignants soit révisé en fonction des besoins énoncés ci-haut.
3. Que le MELS s'engage à augmenter le nombre de spécialistes formés en adaptation scolaire, et non des préposés formés sur quelques mois, pour soutenir les enseignants dans leur tâche d'encadrement d'élèves ayant des besoins spéciaux.
4. Que le MELS investisse suffisamment dans des ressources spécialisées en diagnostic précoce afin d'éviter une détérioration de la situation suite aux attentes prolongées causée par un déficit en ressources, surtout lors de l'apprentissage de la lecture.

Thème 3: Un accompagnement tout au long du parcours scolaire

Pertinence – Le Conseil québécois des associations de la FCFDU juge pertinent 4 des 5 pistes d'actions proposées par le MELS. Par contre, l'éducation obligatoire jusqu'à 18 ans ne nous semble pas la meilleure solution. La durée de l'apprentissage scolaire n'est non seulement pas un déterminant de réussite académique, elle peut camoufler l'émergence de l'analphabétisme fonctionnel.

Par ailleurs, des métadonnées indiquent que l'interaction de l'enseignant et de l'élève constitue une condition primordiale à la réussite. Il est donc essentiel que cette interaction soit fondée sur une compréhension de la psychologie de l'enfant et de l'adolescent ainsi que sur la connaissance du milieu dans lequel ceux-ci évoluent. Malgré les défis posés par la gestion du groupe-classe, le ou la pédagogue doit pouvoir et savoir différencier ses approches afin d'adapter sa pédagogie aux besoins spécifiques de l'élève. Cette différenciation est à son meilleur quand elle est le fruit d'une collaboration d'équipes multidisciplinaires au sein de l'école. Cette collaboration entre enseignants, jumelée aux interactions avec les élèves, supporte une vision d'ensemble qui favorise le succès pour tous.

Le Conseil québécois des associations de la FCFDU juge que les conseillers pédagogiques au niveau des commissions scolaires peuvent contribuer à accompagner le personnel enseignant à répondre à ces besoins. À cette fin, le Conseil suggère que les commissions scolaires aient la capacité budgétaire pour assurer l'embauche et maintenir la permanence locale de conseillers pédagogiques dans chaque école. Ceci évitera le fractionnement horaire de leur présence.

Recommandations:

1. Que le personnel enseignant soit épaulé par des conseillers pédagogiques qui pourront analyser les besoins des jeunes et du personnel et proposer des pistes de solutions réalisables dans le contexte de la salle de classe et du milieu.
2. Que la direction des écoles prévoie la création d'équipes multidisciplinaires. Que ces équipes aient suffisamment de temps de rencontre pour la planification stratégique et l'établissement de buts qui faciliteront la réussite de tous leurs élèves, en fonction de leur capacité.

3. Que les membres des équipes multidisciplinaires se proposent également en tant que mentors pour appuyer leurs collègues qui commencent dans la profession. Idéalement, cet accompagnement sera comptabilisé dans la tâche globale des mentors afin que cet appui soit reconnu.
4. Que tout le personnel enseignant possède une compréhension des mécanismes de l'apprentissage de la lecture et puisse déceler les lacunes chez les jeunes tout en suggérant des pistes de solution. Il en est de même pour le savoir-écrire. Ces deux compétences nécessitent une approche intégrée interdisciplinaire au même titre que le savoir-vivre et le vivre-ensemble dans nos écoles. La lecture est une composante essentielle de l'apprentissage de l'élève et cette compétence n'est pas toujours acquise au même moment par tous les jeunes.
5. Que les élèves au secondaire soient bien renseignés et conseillés quant aux parcours à suivre pour continuer leurs études, aux options disponibles quand ils ne peuvent pas compléter leur cours au secondaire ou quand leur niveau de réussite les qualifie pour des cours accélérés ou des programmes enrichis.
6. Que les transitions entre les différentes étapes du parcours scolaire soient soutenues par des séances préparatoires : du préscolaire à la maternelle, du primaire au secondaire et du secondaire au post-secondaire.
7. Que le MELS recommande à chaque commission scolaire de développer des cours de transition d'une quinzaine d'heures à l'intention des élèves afin de faciliter la transition entre les étapes. Ce cours devrait inclure les objectifs de l'étape supérieure, les exigences de cette prochaine étape, son importance dans le parcours scolaire et les attentes que l'on a au regard des étudiants en termes d'efforts et d'accomplissement vers la réussite.
8. Que le MELS se base sur les bonnes pratiques des commissions scolaires anglophones qui affichent un taux de qualification de 85%. Ces commissions scolaires ont instauré avec succès des Centres d'apprentissage communautaire (Community Learning Centres) qui offrent des services à la communauté anglophone du Québec.
9. Que les commissions scolaires rendent disponibles des programmes d'éducation aux arts dans le cadre de la Stratégie d'intervention Agir Autrement.

Thème 4 : La qualité de l'enseignement et des pratiques pédagogiques

Pertinence – Le Conseil québécois des associations de la FCFDU est d'avis que l'écart de réussite entre les jeunes provenant de milieux plus pauvres et ceux de milieux favorisés soit réduit le plus possible. Le *Plan de formation de l'école québécoise* et l'application du *Régime pédagogique* à l'échelle de la province vise à minimiser ces écarts. En vertu de ce régime, tous les élèves du Québec sont tenus de recevoir la même éducation sanctionnée par des examens ministériels à la fin du parcours primaire et secondaire. La qualité de l'enseignement, par contre, mise à part les compétences de la formation des maîtres dans

les facultés d'éducation, n'est pas balisée. Le fait que le taux de réussite des élèves soit considéré comme un critère d'évaluation de l'enseignant, la tentation de «faire passer à tout prix» l'élève demeure un effet pervers qui peut déboucher sur un analphabétisme camouflé.

Recommandations:

1. Que le MELS poursuive les démarches pour créer un Ordre professionnel des enseignantes et des enseignants du Québec afin d'assurer la qualité de l'enseignement dans toutes les écoles et dans toutes les régions de la province.
2. Que le MELS en collaboration avec les facultés d'éducation des universités, organisent des campagnes de promotion de l'éducation et de la valorisation de l'enseignement. Ceci permettrait d'attirer des candidats et candidates exceptionnels qui seraient de bons communicateurs, passionnés par leur domaine d'enseignement et qui respecteraient la multi-dimensionnalité de leurs élèves.
3. Que le MELS et les Commissions scolaires établissent dans l'enseignement des domaines d'étude, la relation avec les arts afin d'adapter leurs pratiques à la théorie des intelligences multiples de façon systématique.

Axe II: Un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite

Thème 1: L'importance de la littératie et de la numératie

Pertinence- Le Conseil québécois des associations de la FCFDU juge pertinent les cinq pistes d'actions proposées par le MELS. Ces actions sont bienvenues dans un contexte où les données de 2015 publiées dans le *Rapport québécois du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes* (PEICA) indiquent une augmentation inquiétante du taux d'analphabètes fonctionnels. Toutefois, nous considérons que *l'intervention rapide* ne devrait pas se limiter aux adultes mais à tout élève qui manifesterait des faiblesses en lecture, écriture et calcul. De plus, nous considérons que la maîtrise du français écrit devrait être encouragée dès le primaire, puis renforcée à mesure que l'élève évolue dans son parcours académique.

Moyens-La mise en œuvre de ces actions pourrait être facilitée par:

1. Des initiatives de support à la lecture telles que:
 - Tutorat pour la compréhension de la langue écrite
 - Club de lecture en classe
 - Concours de rédaction
 - Exigence de lecture d'un livre par mois avec présentation en classe
2. Des pratiques de numératie intégrée aux activités d'entrepreneuriat:
 - Liste de prix d'articles à vendre

- Inventaire de produits
 - Calcul cout bénéfice d'un projet d'entrepreneuriat
3. Une reconnaissance annuelle de l'effort par l'attribution de prix d'excellence en français : expression écrite
 4. Une reconnaissance annuelle de l'effort par l'attribution de prix d'excellence pour des projets en numératie.

Recommandations

1. Que les commissions scolaires instaurent un système de reconnaissance de l'excellence en expression écrite
2. Que le MELS alloue des budgets pour supporter des initiatives concrètes qui supportent la maîtrise de la langue écrite et la numératie.

Thème 2: L'univers des compétences du 21^e siècle et la place grandissante du numérique

Pertinence- Le Conseil québécois des associations de la FCFDU juge pertinent les six pistes d'actions. Par contre, nous suggérons au Ministère d'exercer la vigilance pour éviter la cyberdépendance et s'assurer que la technologie soit utilisée de façon sécuritaire.

Moyens-La mise en œuvre de ces actions pourrait être facilitée par :

- 1- L'optimisation des ressources existantes, par exemple celles proposées par le Réseau d'information pour la Réussite Éducative telles que: «1, 2, 3 codez...» projet celles proposées
- 2- La collaboration avec des organismes œuvrant contre la cyber intimidation et la cyber violence tels que l'Association E-enfance <http://www.e-enfance.org>
- 3- Une formation académique de type TIC qui inclut: (1) Comment effectuer des recherches d'information sur Internet (2) Comment valider la justesse de ces informations (3) Les logiciels qui permettent d'identifier le plagiat (4) La cyber éthique (5) Introduction au codage.

L'intégration de ces mécanismes pourrait être faite de plusieurs manières:

- 1- En capitalisant sur les bonnes pratiques qui ont fait leurs preuves telles que les Fablab mises en place dans certaines écoles de la Commission scolaire Marguerite Bourgeois. <http://fablab.servicescsmb.com/>
- 2- En concevant des projets d'intégration tels que le développement de page Wiki, en collaboration avec Wikimedia Canada et la Bibliothèque et les Archives Nationales du Québec https://ca.wikimedia.org/w/index.php?title=Main_Page&setlang=fr

Autres actions- Le Conseil québécois des associations de la FCFDU considère que les compétences du 21^e siècle et la place grandissante du numérique détermine aussi la capacité des enseignants à bien encadrer et diriger les élèves. Nous considérons que pour assurer le succès de l'intégration de la technologie à l'école, les enseignants devraient

maîtriser la technologie et avoir la compétence nécessaire pour être en mesure de (1) motiver les élèves à intégrer la technologie dans leur quotidien académique (2) stimuler l'apprentissage à travers l'innovation.

Recommandations

- 1- Que le MELS fournisse les moyens aux commissions scolaires afin que l'apprentissage soit interactif dès la maternelle.
- 2- Que le MELS mette en place des mécanismes pour s'assurer que l'intégration de la technologie à l'école soit précédée des cours formels sur l'utilisation sécuritaire de la technologie.
- 3- Que le curriculum du Baccalauréat en Éducation, peu importe l'orientation, soit révisé pour inclure des cours d'utilisation sécuritaire de la Technologie.
- 4- Que les commissions scolaires mettent à la disposition des enseignants les ressources disponibles et les bonnes pratiques afin d'optimiser le succès de l'intégration de la technologie en salle de classe tout en assurant un support technique pour l'entretien de l'équipement.
- 5- Que les actions mises en place par le MEQ soient supportées par des politiques contre la cyber –violence, la cyber- dépendance et la radicalisation.

Thème 3: Une préparation adéquate à la transition au marché du travail ou aux études supérieures

Pertinence-Le Conseil québécois des associations de la FCFDU juge pertinent toutes les pistes d'actions proposées par le MELS. Nous questionnons la pertinence d'«accroître la mobilité des élèves en formation professionnelle vers les régions».

Moyens- La mise en œuvre des actions proposées par le MELS pourraient se faire par:

1. L'inscription de la formation professionnelle à l'ordre du jour des sessions d'information lors de l'admission en Secondaire 1.
2. L'organisation de kiosques d'information sur la formation professionnelle à la fin du secondaire 2 et au cours du secondaire 3. Inviter les parents à y participer.
3. La mise en place de projets d'entrepreneuriat en collaboration d'organismes tel que: le Conseil Québécois de la Coopération et de la Mutualité <http://cqcm.coop/les-reseaux/nos-membres/>
4. L'offre d'un cours sur la préparation au monde du travail incluant : la création d'un curriculum vitae, les techniques de recherche d'emploi, la préparation à une entrevue d'embauche, la demande d'une lettre de référence. Ce cours serait offert aux étudiants du dernier cycle du secondaire ou en fin de formation professionnelle.
5. L'offre d'un cours de transition entre les étapes primaire-secondaire; secondaire-CEGEP; secondaire-formation professionnelle. Ce cours de transition aurait pour but de démystifier les défis, clarifier les attentes et diminuer l'anxiété. Dans cette perspective, le Programme ZenÉtude:Vivre sainement la transition au Collège

développée par Diane Marcotte et col. en 2016 est un exemple qui pourrait être adapté au primaire et au secondaire. <http://www.labomarcotte.ca>

Autres actions- Le Conseil québécois des associations de la FCFDU considère que le succès de la démarche entrepreneuriale dans les programmes scolaires nécessite une formation en amont des enseignants qui devront utiliser une pédagogie entrepreneuriale et des ressources qui y sont liées. Nous suggérons une révision du curriculum du Baccalauréat en Éducation afin d'inclure un cours sur l'identification et l'utilisation des ressources entrepreneuriales ainsi que leur intégration en salle de classe.

Recommandations

- 1- Que les programmes de formation professionnelle soient réintégrés au niveau du secondaire
- 2- Que toutes les écoles des Commissions scolaires inscrivent la formation professionnelle à l'ordre du jour de leurs journées «Portes ouvertes».
- 3- Que le MELS collabore avec l'industrie afin que les programmes de formation professionnelle répondent aux besoins de la main d'œuvre locale.
- 4- Que les Programmes de Formation professionnelle incluent un programme de mentorat et de stage pour faciliter l'inclusion et le placement.
- 5- Que le curriculum du Baccalauréat en Éducation, peu importe l'orientation, soit révisé par le MELS afin d'inclure un cours sur l'approche entrepreneuriale et son intégration dans les différents cours dès le primaire.
- 6- Que le MELS rende obligatoire un cours sur la préparation au marché du travail pour tout élève qui termine son secondaire ou sa formation professionnelle.
- 7- Que le MELS rende obligatoire un cours de gestion de la transition basée sur la santé mentale, l'organisation de son temps, la prévention de l'intimidation et de la violence. Ce cours sera offert aux élèves du dernier cycle du primaire, de la fin du secondaire V ou du passage vers la formation professionnelle.

Thème 4 : Une école inclusive, forte de sa diversité

Pertinence- Le Conseil québécois des associations de la FCFDU juge pertinent les 4 pistes d'actions proposées par le MELS. Toutefois, nous pensons qu'il ne suffit pas de « *renforcer et diversifier les services et interventions auprès des nouveaux arrivants* », il faut aussi promouvoir l'accès et l'utilisation de ces services. En outre, nous pensons que ces services devraient être disponibles pour les élèves issues de minorités culturelles et linguistiques tout au cours de leur parcours académique. Par ailleurs, le Conseil reconnaît qu'une école inclusive et forte de sa diversité est une école sécuritaire, qui respecte les différences, bannit l'intolérance et la violence sous toutes ses formes. Une attention particulière devrait être consacrée à l'égalité des sexes et au respect de la diversité sexuelle.

Moyens- La mise en œuvre de ces actions pourraient se faire par :

1. L'organisation d'activités communes avec des écoles autochtones sous forme de visites, foire de science, foire de livres, échange de livres, correspondance épistolaire,

développement de projet technologique ou entrepreneuriat en commun et présentation dans les écoles respectives.

2. L'organisation d'une chorale avec des chansons dans plusieurs langues et la prestation des spectacles aux autres classes d'une même école ou d'autres écoles.
3. L'inclusion dans les listes de lecture et de référence des livres/documents/articles rédigés par des autochtones, des noirs et autres minorité ethniques, incluant la minorité linguistique au Québec: les anglophones.
4. L'organisation de journées thématiques sur chacune des cultures présente dans une classe donnée.
5. Le développement des programmes de prévention de la violence qui inclurait les volets suivants: (a) reconnaître les précurseurs de comportements violents (b) mettre en place des mesures pour désamorcer et prévenir les comportements violents (c) mettre en place des mesures pour sanctionner, aider/réhabiliter les protagonistes de comportements violents (d) mettre en place des mesures pour aider les victimes de comportements violents.

Autres actions- Le Conseil québécois des associations de la FCFDU considère que l'existence d'une école inclusive passe par la formation obligatoire des enseignants. L'énoncé de politique Une École d'avenir : Politique d'intégration scolaire et d'Éducation interculturelle (1998) décrit bien les besoins à ce niveau. Nous suggérons une révision du curriculum du Baccalauréat en Éducation afin d'inclure un cours sur l'éducation interculturelle, identification et l'utilisation des ressources entrepreneuriales ainsi que leur intégration en salle de classe.

Recommandations:

1. Que le MELS développe des cours de *découverte de la diversité* qui inclurait l'histoire et la contribution des autochtones, des noirs et autres minorités ethnoculturelles et linguistiques dans la construction du Québec. Ce programme serait réparti en trois étapes : (a) reconnaître la diversité (b) respecter la diversité (c) vivre avec la diversité.
2. Que le MELS révise le curriculum primaire et secondaire afin d'inclure dans les textes obligatoires à lire et à enseigner des ouvrages /articles publiés par des femmes, des autochtones et des noirs du Québec.
3. Que les élèves du secondaire aient l'option d'apprendre une des langues autochtones.
4. Qu'une liste de chansons autochtones soit incluse dans le répertoire des chansons suggérées aux élèves dès la prématernelle.
5. Que le MELS rende obligatoire le bilinguisme dès la petite enfance
6. Que les Commissaires scolaires mettent en place un programme de mentorat en formation professionnelle afin de promouvoir l'inclusion des minorités racisées et les minorités linguistiques.

7. Que le MELS révise le programme de formation des enseignants pour inclure un cours sur la sociologie de la diversité, la gestion de la diversité culturelle, l'histoire des autochtones et l'apprentissage des outils d'intégration de la diversité dans leurs cours.
8. Que les Commissions scolaires développent en collaboration avec les experts du domaine un programme de prévention de la violence (incluant la radicalisation et la violence sexuelle). L'implantation du programme se fera avec la collaboration de la police locale, des associations communautaires impliquée dans la lutte contre la violence et la radicalisation et des CSSS.
9. Que tout programme de prévention de la violence soit accompagné de mécanismes de monitoring et de mesure d'efficacité en continu.

Axe III : Des acteurs et des partenaires mobilisés autour de la réussite

Thème 1: L'engagement parental

Pertinence- Le Conseil québécois des associations de la FCFDU juge pertinent les 3 pistes d'actions proposées par le MELS. Toutefois, nous questionnons les indicateurs qui seront utilisés pour mesurer l'efficacité de la collaboration parents-services de garde-école. Il semble que l'engagement parental doit être catalysé et supporté par une compréhension minimale de l'organisation du système scolaire et de la place des parents dans ce système. Ce point est surtout pertinent pour des parents nouvellement arrivés au pays, ou des parents qui ont perdu contact avec le milieu de l'éducation pendant longtemps.

Moyens- La mise en œuvre des actions proposées par le MELS pourraient se faire en utilisant les moyens suivants:

1. Organiser des soirées d'information mensuelle pour les parents afin de les tenir à jour au sujet des politiques éducatives, des nouveaux programmes/activités de la commission scolaire et des projets ministériels.
2. Augmenter la fréquence des rencontres parent-service de garde ou parent – école.
3. Impliquer les parents dans des activités scolaires telles que les kermesses, les journées culturelles, les projets d'entreprenariat, les sorties.
4. Inviter les parents à donner leur avis quant à la perception des rôles qu'ils se voient jouer dans la vie scolaire de leur enfant. À cet effet, développer une base de données de ressources parentales (disponibilités, expertise, activités d'intérêt, etc.) qui pourra être utilisé dans les projets d'intégration scolaire.
5. Inviter les parents à participer au développement d'outils qui faciliteraient l'intégration positive de leur enfant à l'école.
6. La mise sur pied de *Conseil de Classe* avec une représentation des parents et la participation active d'élèves représentants de classe dans le but de promouvoir, soutenir leur sentiment d'appartenance à l'école, le développement de leadership et l'esprit d'équipe.

Recommandations:

1. Que les Commissions scolaires mobilisent des ressources pour organiser formellement des soirées d'information pour les parents tout au cours de l'année scolaire.
2. Que les Commissions scolaires exigent la formation de Conseil de Classe à partir de la deuxième étape jusqu'à la fin du secondaire. Que le feedback obtenu à partir de ces conseils soit utilisé dans les plans d'amélioration des services académiques

Thème 2 : L'appui des partenaires et de la communauté

Pertinence- Le Conseil québécois des associations de la FCFDU juge pertinent les 4 pistes d'actions proposées par le MELS. Toutefois, les actions 1 et 4 semblent floues dans leur formulation et non spécifiques dans leur mesure. En effet, le Conseil reconnaît que les lacunes dans l'acquisition des compétences de base en lecture et en écriture ne sont pas restreintes aux élèves de formation professionnelle. Ce problème semble endémique à tous les niveaux académiques et professionnels. Sa résolution devrait être abordée sous l'angle de la rigueur des processus d'évaluation, du choix des indicateurs de rendement et finalement de la reddition des comptes de la part de ceux qui sont responsables de former les élèves. Le rôle de l'entreprise est plutôt de créer des opportunités de perfectionnement et de maîtrise d'habiletés spécifiques. Les sanctions d'écriture et de lecture relèvent des responsabilités de l'école et la formation continue relèvent de l'apprenant.

Recommandations

1. Que le MELS serve de rôle modèle pour placer l'éducation au premier rang des priorités en s'assurant d'avoir le budget pour l'allocation de ressources humaines compétentes et suffisantes.
2. Que le MELS structure son modèle d'éducation en fonction des prérogatives du 21^{ème} siècle et en suivant les bonnes pratiques éducatives des pays nordiques. Toutefois, le MELS ne devrait pas perdre de vue que les réalités socio culturelles du Québec sont différentes et que tout emprunt conceptuel à des modèles étrangers devrait être adapté au contexte et aux défis d'opérationnalisation propres aux écoles du Québec.
3. Que les politiques du MELS soient basées sur des données probantes. Que l'implantation de ces politiques soient accompagnée d'un cadre d'évaluation comportant des indicateurs qualitatifs et quantitatifs de rendement, des outils d'évaluation de l'efficacité et de la performance des enseignants et des commissions scolaires.
4. Que le MELS ne rende pas l'industrie responsable de la réussite de leurs employés en termes de compétences de base en lecture et écriture.

Conclusion

En tant qu'organisme faisant la promotion de l'éducation des femmes et des filles au niveau national et international, le Conseil québécois des associations de la FCFDU ne peut qu'applaudir l'effort du MELS de recourir à la consultation publique dans la construction d'une politique qui assurera la réussite éducative. Pour éviter que cette initiative ne devienne un vœu pieu et que la politique du MELS ne soit reléguée aux calendres grecques, le Conseil a émis plusieurs commentaires et formulé 49 recommandations. Celles-ci reflètent une vision d'une l'école au 21^{ème} siècle, qui est intolérante à toute forme de violence, sécuritaire pour les filles, où la diversité culturelle, sexuelle et linguistique sont respectées, où l'enseignement de l'histoire des autochtones et l'éducation aux arts font partie intégrante de l'apprentissage dès la petite enfance, où les enseignants sont soutenus par des commissions scolaires qui ont les budgets de fonctionnement à la mesure de leurs objectifs d'excellence et où le MELS prend ses responsabilités face à l'allocation des ressources financières et humaines puisqu'il aurait alors fait de l'éducation sa priorité. Dès lors, nos recommandations sont articulées autour de deux axes : structurel et opérationnel.

Au niveau structurel, nos recommandations impliquent entre autres : une révision du programme de formation des enseignants et des élèves; l'introduction de cours d'histoire et d'éducation aux arts dès la maternelle, la réintroduction de conseillers pédagogiques à temps plein dans chaque école; des modifications au partenariat MELS-MSSS et la question des garderies au Ministère; la révision des méthodes d'évaluation des élèves à risques de réussite académique ou de ceux qui ont des besoins particuliers, en respectant la rigueur clinique du processus; l'introduction de cours de transition entre les étapes scolaires, la réintroduction de la formation professionnelle au secondaire, la préparation au marché du travail, la poursuite dans la création d'un ordre professionnel des enseignants, la révision de l'évaluation de l'efficacité et de la performance du personnel enseignant et des commissions scolaires.

Au niveau opérationnel, nos recommandations tiennent compte du surplus budgétaire qui sera investi en éducation et visent entre autres: l'allocation de ressources humaines et financières qui permettrait aux commissions scolaires de rencontrer leurs objectifs auprès des enseignants, des élèves et des parents dans un environnement scolaire sécuritaire et salubre; une répartition plus équitable des fonds pour que les écoles publiques ne soient pas en déficit de ressources par rapport aux écoles privées; des budgets réalistes pour adresser les problèmes de décrochage, de surdouage, d'intégration et de réussite scolaire.

le Conseil québécois des associations de la FCFDU est convaincue que la pérennité de la société québécoise passe par une éducation de qualité. Cette qualité ne peut être atteinte que par l'accès et l'utilisation des ressources humaines compétentes et suffisantes. Ceci

implique un investissement financier robuste qui ne peut se concrétiser que si le MELS s'engage à faire de l'éducation SA priorité.

Annexe 1

Documents /sites Internet consultés pour supporter nos recommandations

- 1- Association Francophone pour e Savoir (2016) Le programme Zenétudes : prévenir la dépression et l'anxiété chez les nouveaux collégiens, Octobre 2016. Consulté en Novembre 2016 à : <http://www.acfas.ca/publications/decouvrir/2016/10/programme-zenetude-prevenir-depression-anxiete-nouveaux-collegiens>
- 2- Association Francophone pour e Savoir (2016)- Journées contributives Wikipédia <http://www.acfas.ca/evenements/journee-contributive-wikipedia>
1. Association e-enfance contre la cyber intimidation. Consulté en Novembre 2016 à : <http://www.e-enfance.org/>
2. Bélanger, M. et Marcotte, D. (2011). Étude longitudinale du lien entre les changements vécus durant la transition primaire-secondaire et les symptômes dépressifs des adolescents. *Revue canadienne des sciences du comportement* November 7, 2011(online).
3. Bihoux Philippe, Mauvilly Karine (2016)-, Le Désastre de l'école numérique. Plaidoyer pour une école sans écrans. Seuil. EAN 9782021319187
4. Boutin., Bessette., Dridi. H. (2015). L'intégration scolaire telle que vécue par des enseignants dans des écoles du Québec (ISVEQ). Rapport de recherche 2013-2015. Université du Québec à Montréal
5. Centre de Transfert pour la Réussite Éducative du Québec- Consulté en Novembre 2016 à : <http://www.ctreq.qc.ca/>
6. Dejean, Frédéric (2016). Étudiants et radicalisation religieuse menant à la violence : les zones de fragilité. Consulté en Novembre 2016 à : <http://www.acfas.ca/index.php/publications/decouvrir/2016/10/etudiants-radicalisation-religieuse-menant-violence-zones-fragilite>
7. École branchée- Consulté en Novembre 2016 à <http://ecolebranchee.com>
8. Encre Noir: Guide Pédagogique (2007) Éditions du CIDHICA et Images interculturelles.
9. Fédération de la Santé et des Services Sociaux (2015)- Répertoire d'offre de formations destinées aux personnes responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) du Québec. Consulté en Novembre 2016 à <http://www.fsss.qc.ca/categorie/secteurs-prive/service-de-garde/>
10. Girard Jacques (2016) - Nos Écoles, Notre avenir . in Les Diplômés, Automne 2016, No.431 page 5.
11. Gouvernement du Québec-La radicalisation au Québec: agir, prévenir, détecter et vivre ensemble. Plan d'action gouvernementale 2015-2018. Consulté en Novembre 2016 à http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/PLN_Radicalisation.pdf
- 3- Gouvernement du Québec-L'intégration scolaire des élèves handicapés et en difficulté- Bibliothèque nationale du Québec, 1996. Consulté en Novembre 2016 à : <https://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0413.pdf>
- 4- Institut de la Statistique du Québec (2015) Rapport québécois du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)- Gouvernement du Québec, Décembre 2015. Consulté en Novembre 2016

- à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/alphabetisation-litteratie/peica.pdf>
- 5- MELS- La stratégie d'intervention Agir Autrement (SIAA) : contrer les écarts de réussite entre les milieux défavorisés et ceux qui sont plus favorisés- <http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/la-strategie-dintervention-agir-autrement-siaa-contrer-les-ecarts-de-reussite-entre-les-mili/>
 - 6- MELS (2006) Développer et vivre une culture entrepreneuriale au Québec au primaire et au secondaire. Bibliothèque nationale du Québec, 2006. Consulté en Novembre 2016 à <http://entrepreneuriat.inforoutefpt.org/documents/PrimSecond.pdf>
 - 7- MELS-Portail Entreprenariat de l'InfoRoute- Consulté en Novembre 2016 à : <http://entrepreneuriat.inforoutefpt.org/default.aspx?p=7>
 - 8- MELS (1998)- Une École d'avenir : Politique d'intégration scolaire et d'Éducation interculturelle – Gouvernement du Québec. Ministère de l'Éducation, 1998. Consulté en Novembre 2016 à : http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/PolitiqueMatiereIntegrationScolEducInterculturelle UneEcoleAvenir_f.pdf
 - 9- OMS (1980)- classification internationale des handicaps: déficiences, incapacités et désavantages- consulté en novembre 2016 à : http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/41005/1/9782877100205_fre.pdf
 - 10- Réseau d'information pour la réussite éducative au Québec (RIRE)- Consulté en Novembre 2016 à : <http://rire.ctreq.qc.ca>
 - 11- Richard, R. et Marcotte, D. (2013). [La relation temporelle entre l'anxiété et la dépression dans le contexte de la transition primaire-secondaire.](#) Revue santé mentale au Québec, 38, 257-275.
 - 12- Villatte, A., Marcotte, D. & Potvin, A. (2015). [Ces étudiants à risque de dépression.](#) Le sociographe, 51, pages 65-75
-